



CROSS-DUATHLON SAINT-NABOR

Agathe. un souffle une vie

3^{ème} édition Samedi 18 mai 2019

REGLEMENT

Art.1 : Général

- Le Cross Duathlon de Saint-Nabor est organisé le samedi 18 mai 2019 par l'association Agathe Un Souffle Une Vie affiliée à la Fédération Française de Triathlon avec le soutien de la ligue d'Alsace de triathlon.
- Le règlement s'appuie sur la Règlementation Sportive 2019 de la FFTRI, chaque concurrent se doit de la connaître et de l'appliquer.

<http://www.triathlongrandest.fr>

Cross-Duathlons	JEUNES 8/11 ans	JEUNES 12/15 ans	S Individuel + Relais
Accès	Nés 2008 à 2011	Nés 2004 à 2007	Nés 2003 et avant
DISTANCES	0,350 km C.A.P. 1 km V.T.T. 0,350 km C.A.P.	1 km C.A.P. 3,8 km V.T.T. 1 km C.A.P.	3,8 km C.A.P. 12 km V.T.T. 2,7 km C.A.P.
Retrait Dossards	14H30 – 15H	14H45 – 15H30	15H45 - 16H45
Limite inscription sur place (1)	15H	15H30	16H45
Ouverture Parc vélo	15H	15H30	16H45
Briefing	15H25	15H55	17H05
Départ	15H30	16H	17H15
Limite horaire d'arrivée (3)	15h55	16h50	19h30
Remise des récompenses	Après la course (2)	Après la course (2)	19H30

(1) Dans la limite des places disponibles

(2) Prix à l'arrivée (voir tableau page 4)

(3) Tout concurrent hors délai sera arrêté et ne sera pas classé

Art.2 : Les départs et arrivées se feront derrière l'Espace du Parc ADAM, sur la D 254, 67530 SAINT NABOR.

Art. 3 : Parcours

- Course à pied sur routes goudronnées et chemins gravillonnés pour les jeunes 8-11ans.
- Course à pied sur routes goudronnées pour les jeunes 12-15 ans.
- Course à pied sur routes gravillonnées, chemins de vignes et prairie pour le Cross duathlon S.
- V.T.T. sur routes goudronnées pour les jeunes 8-11 ans avec portion en descente d'environ 400 m entre 4 et 8 %,
- V.T.T. Pour jeunes 12-15 ans et Cross duathlon S sur routes goudronnées, chemins de vignes et forestiers.

Art.4 : les inscriptions sont limitées à :

- Parcours jeunes 8-11 ans : 40
- Parcours jeunes 12-15 ans : 40
- Parcours S : 240 en individuel et 80 équipes de 2 relayeurs.

L'organisation se réserve la possibilité de modifier ces limites en fonction des places disponibles dans l'aire de transition.

La priorité des places disponibles sera donnée aux inscriptions par internet, les inscriptions sur place ne seront acceptées que s'il reste des places disponibles.

Les dossards non retirés dans les délais ne seront pas remboursés et seront réattribués.

En cas de non-participation, aucun remboursement ne pourra être demandé à l'organisateur.

Art.5 : la date limite des inscriptions par internet est fixée au 16 mai 2019 sur le site de :

www.sporkrono.fr

Les tarifs d'inscription sont majorés à partir du 04 mai 2019 jusqu'au 16 mai 2019, et également le jour du Cross-Duathlon le 18 mai 2019 pour les inscriptions sur place.

Les inscriptions sur place seront majorées de :

- 1 euro pour le cross duathlon jeune par rapport au tarif internet après le 04 mai 2019.
- 5 euros pour le cross duathlon S par rapport au tarif internet après le 04 mai 2019.

Pas d'inscription par courrier, mail, téléphone. Les inscriptions pourront être clôturées avant ces dates si le quota maximum par course est atteint.

Tarifs des inscriptions

Cross Duathlon	Jeunes 8-11 ans	Jeunes 12-15 ans	S individuel	S relais
Internet licenciés	4,00 €	6,00 €	13,00 €	23,00 €
Internet licenciés à partir du 04/05/19	4,00 €	6,00 €	16,00 €	29,00 €
Internet non licenciés	6,00 €	8,00 €	15,00 €	27,00 €
Internet non licenciés à partir du 04/05/19	6,00 €	8,00 €	18,00 €	33,00 €
Inscriptions licenciés sur place (1)	5,00 €	7,00 €	21,00 €	34,00 €
Inscriptions non licenciés sur place (1)	7,00 €	9,00 €	23,00 €	38,00 €
Places disponibles	40	40	240	80 équipes
(1) Dans la limite des places disponibles				

Art.6 : Licences et certificats requis

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés FFTRI, I.T.U. et aux non licenciés.

- Pour les non licenciés à la FFTRI et les licences loisirs, il faut en plus du certificat médical d'aptitude à la pratique compétition du duathlon datant de moins d'un an, un PASS JOURNEE COMPETITION (à télécharger sur <http://www.cross-duathlon-saint-nabor.fr> ou disponible au retrait dossards) moyennant une majoration tarifaire de 2 euros. Ces documents sont exigés pour le retrait des dossards.
- les licenciés FFTRI devront présenter leur licence compétition et une pièce d'identité.
- les licenciés I.T.U. devront présenter leur licence, une pièce d'identité et remettre le pass compétition I.T.U. (gratuit).
- pour les mineurs non licenciés: en plus des documents ci-dessus, chaque participant devra remettre une autorisation parentale.

Art.7 : Dossards

Chaque concurrent est équipé de 2 dossards. Le port du casque à coque dure homologué est obligatoire, jugulaire serrée pendant la partie V.T.T.

Les ceintures porte-dossard à 3 points sont autorisées, un dossard lisible doit être porté à l'avant lors des courses à pied et un dossard lisible doit être porté à l'arrière (bas du dos) lors de la course V.T.T.

Art.8 : Infractions et pénalités (affichées le jour de l'épreuve).

Les règles éditées par le règlement de la FFTRI s'appliquent intégralement

La décision d'un arbitre est sans appel.

Toute aide extérieure est interdite. Il est interdit de monter sur le VTT dans le parc à vélo. Une aire de parcage vélo (numéro idem que le dossard) vous est attribuée. Pour les relayeurs, l'attente du participant au repos se fera au niveau du numéro de l'emplacement dans le parc vélo « relais ».

Tout jet de déchets, abandon de matériel sur les parcours et en-dehors de la zone de ravitaillement est sanctionné par une disqualification.

Art.9 : Droit à l'image

Tout participant accorde aux organisateurs de l'épreuve, le droit d'enregistrer et de filmer sa participation à l'événement : photos, reportages audio et vidéo, et de les utiliser à des fins promotionnelles et publicitaires nécessaires à la communication pour l'organisation de courses, maintenant et dans les années futures, et de ne devoir aucun droit financier au participant. Conformément à la loi Informatique et Liberté, vous disposez d'un droit d'accès à vos données personnelles.

Art.10 : Ravitaillements

- Duathlon S : 1 en C.A.P. - 1 en V.T.T. et à l'arrivée.
- Jeunes 8-11 ans et 12-15 ans : idem.

Art.11 : Sécurité

Assurée par des bénévoles, un médecin urgentiste et la Croix Blanche.

Art.12 : Assurance responsabilité

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile.

L'organisation décline toute responsabilité :

- En cas de défaillance dues à un mauvais état de santé ou provoqué par le non-respect du code de la route et des consignes des organisateurs. La plupart des routes goudronnées fait l'objet d'arrêtés municipaux de restriction voire d'interdiction de circulation aux véhicules à moteur durant la durée des épreuves, mais les concurrents à pied ou VTT doivent emprunter la partie la plus à droite de la chaussée et se conformer aux règles du code de la route.
- En cas de perte, bris ou vol d'objets et/ou de matériel.

L'inscription à l'épreuve vaut acceptation du présent règlement.

TABLEAU GRILLE DES RECOMPENSES :

<u>Jeunes 8-11 ans</u> Poussins Pupilles	3 premières fém. / 3 premiers masc. 3 premières fém. / 3 premiers masc.
<u>Jeunes 12-15 ans</u> Benjamins Minimes	1ère fém. / 1er masc. 1ère fém. / 1er masc.
<u>S (individuel)</u>	3 premières fém. / 3 premiers masc. 1ère cadette / 1er cadet 1ère junior / 1er junior
<u>S (relais)</u>	3 premières équipes fém. 3 premières équipes masc. 3 premières équipes mixtes

RESTAURATION : Boissons, tartes flambées, grillades, pâtisseries.

Agathe, un souffle, une vie.

75, rue du Général de Gaulle 67530 Saint Nabor

Courriel : contact@cross-duathlon-saint-nabor.fr

Inscription du 22/03/2011 au registre des associations de Molsheim : volume 45 folio 17